

**Mission interministérielle ECOLAN portant sur l'amélioration
de l'accès au logement des fonctionnaires de l'État**

PROPOSITIONS CFDT

En préambule, la CFDT souhaite que tous les agents publics de l'État (fonctionnaires, contractuels, apprentis et personnels civils) puissent bénéficier des mesures proposées.

Levier 1 : La rationalisation de la gestion du droit de réservation du logement social

- Associer les organisations syndicales à la gouvernance de la politique interministérielle du logement des agents publics.
- Concernant le 5 % préfectoral, reprendre les recommandations formulées dans le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration n°11-092-01 sur « la gestion du contingent préfectoral de 5 % réservé au logement social des agents publics de l'État » et les actualiser (au besoin).
- Mettre en place un système de gestion type BALAE (Bourse d'Accès aux Logements des Agents de l'État) pour l'ensemble du parc de logement de la fonction publique.

1

Levier 2 : La réservation de logements intermédiaires

- Mutualiser l'offre de logements disponibles des différents ministères.
- Développer des partenariats pour offrir l'accès au parc de logements intermédiaires à des prix attractifs pour les agents (Décote des loyers ou plafonnement des loyers en fonction des ressources du foyer dans les zones tendues)

Levier 3 : Montages financiers en vue de construire des logements à destination des agents publics de l'État

- Produire 150 000 logements sociaux et intermédiaires par la mise en place d'une contribution de l'État à l'effort de construction soit un % de la masse salariale brute et/ou libération du foncier public - PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) versus État.

Levier 4 : Engager une réflexion sur l'extension d'une couverture de risque locatif par l'État

- Mise en place d'un fond dédié au sein de la DGAFP pour permettre la prise en charge du risque locatif type Visale (garant) sur la base de la contribution de l'État à l'effort de construction – PEEC versus État.
- Sécuriser les cessations d'activité non prévue par exemple la mise en retraite d'office

Levier 5 : Diversifier l'offre de logements à destination des agents de l'État et des élèves fonctionnaires

- Encadrer la double résidence des fonctionnaires tout en permettant de renoncer à cette possibilité
- Proposer le logement de fonction à d'autres publics dans le besoin.

Levier 6 : Améliorer la lisibilité et l'appropriation des dispositifs existants

- Réaliser un diagnostic partagé, par territoire, des dispositifs existants permettant aux fonctionnaires d'accéder à l'offre de logements sociaux et intermédiaires.

Autres propositions

- Améliorer l'indemnité de résidence afin de compenser en l'absence de logement
- Négocier des accords de « Vie chère » dans les zones tendues.
- Mettre en place une aide ou un prêt à taux 0%, 20% minimum du montant total emprunté, permettant l'accession à la propriété.
- Favoriser le parcours professionnel et résidentiel des agents dans le cadre des mutations.
- Revaloriser les APL.
- Développer des aides à l'adaptation, l'amélioration de la qualité du logement pour les personnes à mobilité réduite et dans le cadre du télétravail.
- Développer des aides dédiées à la rénovation énergétique de son logement et prise en charge par l'employeur du diagnostic de performance énergétique-DPE